

## PROCES-VERBAL

### De la Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2025

Présents : Mmes PIERRARD Mylène, DELBECQUE Marie-Claire, LEROY Marie, CATINAT Céline, Charlotte BILLAUT, MM. TOUZET Pascal, SEVERIN Bertrand, CARU Thierry

Excusés : M. FAXEL Thierry, M. CARREZ Thierry donne pouvoir à Mme PIERRARD, M. VAN DE WEIJGERT Pierre

Secrétaire : Mme LEROY Marie

- **Dossier de candidature AMI (Appel à manifestation d'intérêt) de la Région Centre Val de Loire pour le Tiers-Lieu : Délibération n° 2025\_10\_D45**

Madame la Maire rappelle que la date limite de l'envoi du dossier de candidature AMI est fixé au 31 octobre 2025 et propose que le dossier de candidature soit établi au nom de la commune, étant donné que la structure juridique du futur Tiers-Lieu n'est pas encore déterminée.

Le projet de Tiers-Lieu élaboré par la Commune d'Epineuil le Fleuriel correspond aux priorités définies par la Région, axe : sensibiliser/s'engager.

Dans le cadre de cet axe « sensibiliser/s'engager », la Région intervient sur les dépenses liées au projet :

- sur 3 ans maximum,
- à hauteur maximum de 60% des dépenses éligibles,
- dans la limite du plancher de 3.000 euros
- dans la limite de l'enveloppe A VOS ID fonctionnement de 66.000 euros
- dans la limite de l'enveloppe A VOS ID mobilisable pour l'investissement
- taux maximum d'aides publiques : 80%

Madame Charlotte BILLAUT présente au Conseil Municipal l'ensemble du formulaire de candidature « Aide à la Création de Tiers-Lieux » de la Région Centre-Val de Loire. Ce dossier a été complété par le groupe de travail Tiers-lieu accompagné par Berry-Fabrique.

Madame PIERRARD présente le budget prévisionnel de la future structure et le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT					
INVESTISSEMENT					
dépenses		recettes			
materiels /Maison Fleuriel (TTC)	45 000 €	autofinancement Maison Fleuriel		40%	18 000 €
aménagement du bâtiment- travaux / commune (HT)	30 000 €	autofinancement commune		40%	12 000 €
		AMI TL Région		60%	45 000 €
Total dépenses	75 000 €		Total recettes		75 000 €
FONCTIONNEMENT					
dépenses	par an	sur trois ans	recettes	par an	sur trois ans
Frais de personnel	40 600 €	121 800 €	AMI TL Région		66 000 €
Frais de fonctionnement (15 %)	6 090 €	18 270 €	EVS CAF	23 000 €	69 000 €
Accompagnement Berry Fabrique		19 000 €	autofinancement TL		24 070 €
Total dépenses		159 070 €		Total recettes	159 070 €
Prise en charge par la commune des frais d'électricité et d'eau du bâtiment selon convention de mise à disposition					

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déposer le dossier de candidature AMI au nom de la commune selon le plan de financement défini ci-dessus. Dit que la commune fera une mise à disposition des locaux 8 rue Alain Fournier à la future structure qui portera le tiers-lieu, octroiera une subvention en nature ou financière au tiers-lieu selon les termes qui seront définis dans la mise à disposition et fera les travaux nécessaires dans le bâtiment pour l'ouverture du tiers-lieu

Le secrétaire de séance

Marie LEROY

La Maire

Mylène PIERRARD

